



BEECK Base-V

Dilution, couche d'apprêt et base pour peintures et lasures teintées au silicate



1. Caractéristiques du produit

Solution épaissie de silicate de potassium avec agents auxiliaires organiques selon VOB/C DIN 18363 2.4.1. Améliore les caractéristiques de traitement des peintures et lasures teintées au silicate. BEECK Base V stabilise les teintes de couleur mélangée tout en garantissant une consistance optimale et un temps ouvert. Utilisation polyvalente aussi comme apprêts et agents affermissants pour les supports poreux à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que comme diluants dans le système BEECK lasure pour béton/pierre.

1.1. Composition

- Silicate de potassium purement minéral
- Matériaux auxiliaires favorisant le mouillage et l'adhérence
- Part organique < 5 % (VOB/C DIN 18363 2.4.1)
- Sans solvant, pauvre en COV et en émissions.

1.2. Caractéristiques techniques

1.2.1. Aperçu

- Application à l'intérieur et à l'extérieur
- Haute activité de pétrification, solidifie sans formation de film
- Améliore l'écoulement et les caractéristiques de traitement
- Diluants et apprêts, par exemple pour lasure BEECK pour béton/pierre
- L'alcalinité naturelle agit contre les bactéries, les algues et les champignons

1.2.2. Valeurs caractéristiques importantes sur le plan de la physique

Paramètres	Valeur	Conformité
Densité 20°C :	1,15 kg / L	
Valeur pH 20°C :	11	
Viscosité dyn. 20°C :	< 500 mPas	
Valeur W ₂₄ :	> 1,00 kg / (m ² h ^{1/2})	
Valeur s _d (H ₂ O) :	0,01 m	
Classe d'inflammabilité :	A2 non inflammable	DIN EN 13501-1, DIN 4102
Teneur en COV (max.):	2 g / L	ChemVOCFarbV, cat. A / a

1.2.3. Teinte

Laiteux à l'état humide

2. Traitement

2.1. Exigences en matière de support

Voir fiche technique du produit utilisé. Le support doit être propre, sec, solide, stable et exempt de substances efflorescentes ou décolorantes.

2.2. Instructions de traitement

2.2.1. Remarques générales

- Voir fiche technique du produit utilisé.
- Recouvrir soigneusement les surfaces qui ne sont pas à traiter - en particulier le verre, la céramique, les appuis de fenêtre, les peintures et les châssis éloxés et les protéger contre les éclaboussures. Porter des équipements de protection individuelle.

2.3 Application

2.3.1 Comme complément aux peintures au silicate BEECK teintées monocomposant :

BEECK Base V est utilisée lors de la teinte, quantité ajoutée 5 % à 10 %. Un ajout réduit est recommandé pour les teintes au faible pouvoir couvrant (HBW > 70, et/ou part élevée en jaune citron ou ultra bleu); en cas de teintes terreuses au haut pouvoir couvrant (HBW 20 à 70), jusqu'à 10 %. BEECK Base V est ajouté au blanc avant l'addition des tons pleins et se mélange sans problème avec le dissolvant, le vibreur ou avec l'agitateur électrique. En cas de dosage correct, BEECK Base V donne des solutions qui peuvent être étalées de façon idéale et avec un temps d'assemblage ouvert.

2.3.2 Comme diluant pour lasure BEECK pour béton/pierre :

Mélanger BEECK Base V, utilisé comme diluant, avec de l'eau dans des proportions 1:1 et, à partir de ce mélange, ajouter à la lasure BEECK pour béton/pierre la quantité qui permettra d'atteindre l'effet de lasure souhaité (surface de référence). Dilution habituelle dans la proportion de 1:5 à 1:20, voir fiche technique lasure BEECK pour béton/pierre.



BEECK Base-V

2.3.3 Comme apprêts et affermissants pour supports poreux et absorbants :

- En fonction du support, diluer BEECK Base V avec de l'eau dans des proportions 1:1 à 1:3 et l'appliquer avec la brosse de manière à arriver à saturation. Brosser les zones en saillie et post-traiter les zones fortement absorbantes selon la technique "humide sur humide". En cas de haute saturation, un léger effet brillant est possible après séchage. Echantillonner sur les surfaces critiques et instables, par ex. l'argile, y compris la couche de finition prévue

3. Consommation et formats d'emballage

- Les données de consommation sont fortement dépendantes du rapport de mélange et du support, échantillonner les valeurs exactes sur l'objet. Consommation pour les techniques de lasure : jusqu'à maximum 0,05 L BEECK Base V par procédé de lasure et m². Comme apprêt +/- 0,03 à 0,05 L par m². Comme complément aux peintures teintées au silicate +/- 5 % à 10 % du dépôt global.
- *Formats d'emballage* : 1 L / 5 L / 10 L

4. Nettoyage

Nettoyer abondamment à l'eau les appareils, les outils et les vêtements souillés, immédiatement après usage.

5. Stockage

Stocké au frais et à l'abri du gel, ce produit se conserve au minimum 12 mois. Mélanger dans des peintures au silicate teintées sans influence sur leur durée de stockage. Traiter la lasure BEECK diluée pour béton/pierre avec de l'eau et BEECK Base V dans un délai de 4 semaines.

6. Prendre en compte les indications de danger, les conseils de sécurité et

les consignes sur l'élimination des déchets selon la fiche de données de sécurité CE. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Consignes de sécurité : Conserver hors de portée des enfants. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des lunettes de protection/protection du visage. Le produit est alcalin. Ne pas inhaler les vapeurs, les brouillards et les fumées. Recouvrir soigneusement l'environnement des surfaces à peindre, laver immédiatement à l'eau les éclaboussures. Elimination selon les prescriptions légales.

- Codes déchets restes du produit : 080112
- GISCODE : M-SK01

7. Explication

Avec ces informations techniques, nous voulons vous conseiller en raison de nos connaissances et de notre expérience pratique. Toutes les remarques sont sans engagement. Ces remarques ne déchargent pas l'utilisateur de contrôler lui-même le caractère adéquat du produit et la méthode de traitement en fonction du support. Sous réserves de modifications techniques au cours du développement du produit. Tout additif extérieur visant à teindre, diluer, etc. sont interdits. Contrôler les teintes avant le traitement. Lors de l'apparition d'une nouvelle édition, cette fiche technique perd automatiquement sa validité. Les indications figurant dans les fiches de données de sécurité UE dans leur version actuelle sont des indications contraignantes pour la classification selon le règlement sur les matières dangereuses.